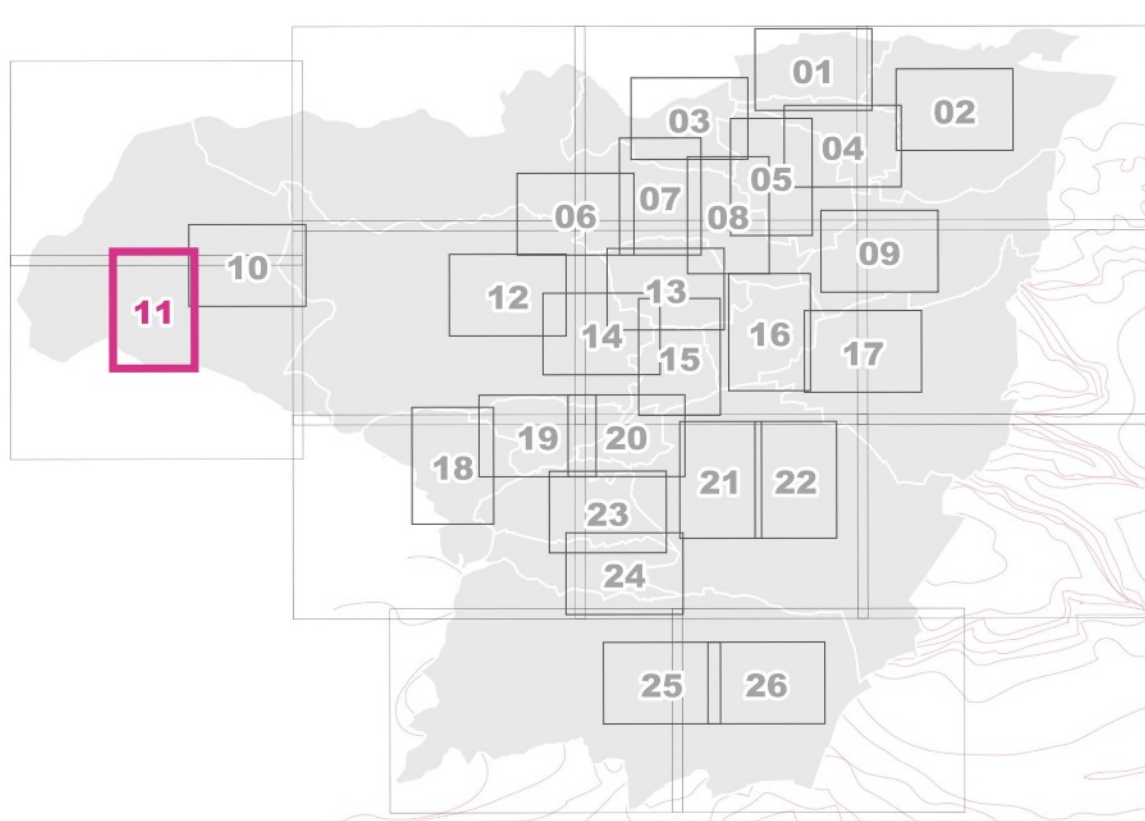




Communauté de Communes  
du **PAYS DE BARR**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**



**PLAN DE ZONAGE N° 11**

Le Hohwald

Modification n°2 approuvée  
16 Juillet 2026  
Échelle : 1/2000



**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

**ZONAGE**

++++ limite communale  
..... limite de zone

UC1 désignation de la zone  
6m ET hauteur à l'égout du toit  
6m HT hauteur hors tout

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

emplacement réservé

BAR 04 numéro d'opération

**PROTECTIONS**

bâtiment remarquable soumis à permis de démolir  
espace contribuant aux continuités écologiques  
espace planté à conserver ou à créer  
linéaire commercial à protéger

**AUTRES DISPOSITIONS**

secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation  
marge de reculement et cotation

secteur AOC inconstructible du SCOT

site potentiellement pollué

bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

CD1 numéro de changement de destination

secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, au titre de l'art. R 151-34 du Code de l'Urbanisme

Niveaux d'aléa inondation par débordement de cours d'eau du bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer (Porter à connaissance)

aléa faible aléa fort  
aléa moyen aléa très fort